



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale  
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Aux Présidentes et Présidents des  
Commissions sociales  
Aux Responsables des Services sociaux  
régionaux LASoc  
Aux Responsables des Services sociaux  
spécialisés

Service de l'action sociale SASoc  
Kantonales Sozialamt KSA

Aide sociale  
Sozialhilfe

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92  
www.fr.ch/sasoc

Courriel: sasoc@fr.ch  
Chèques postaux: 17-1539-1 (Serv. financier cant.)  
IBAN: CH89 0900 0000 1700 1539 1  
V/réf.: JCS/EG

*Fribourg, le 16 juillet 2020*

### **Avenir 20-25 : validation comme Mesure d'insertion sociale MIS 193**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame la Responsable, Monsieur le Responsable,  
Madame, Monsieur,

En octobre 2019, le SASoc a validé la mesure d'insertion sociale MIS 189 « VIP Vers une insertion professionnelle » organisée par OSEO. Lors de la séance du mois de mars 2020 avec les responsables des SSR, plusieurs SSR nous ont communiqué un problème de cohérence du dispositif d'insertion des jeunes puisque les participant-e-s à la mesure VIP bénéficient des incitations liées aux mesures d'insertion sociale, la non-remboursabilité de l'aide matérielle et le supplément d'incitation notamment.


En analysant cette situation, nous sommes d'avis que la mesure Avenir 20-25 organisée par la fondation IPT correspond en termes d'effort et d'objectifs à une MIS dans la mesure où elle vise à rejoindre un régime ordinaire de formation. Par ailleurs, plusieurs offres transitoires (SeMo et PreFo après 3 mois) donnent droit à leurs bénéficiaires de toucher des compensations financières. Dès lors, en accord avec les partenaires concernés, le SASoc a décidé de valider la mesure Avenir 20-25 comme une mesure d'insertion sociale. Son code-MIS est 193. Cette décision entre en vigueur dès le 1er septembre 2020 et les contrats d'insertion sociale y relatifs doivent être complétés avec cette date de référence.

D'entente avec le Service public de l'emploi SPE, les frais d'organiseurs sont toujours intégralement pris en charge par le Fonds cantonal de l'emploi mais, par contre, comme pour la MIS 305 « Démarche de réinsertion du Torry », les bénéficiaires disposent dorénavant des incitations liées au contrat d'insertion sociale.

En complément du présent courrier, nous vous informons que les participant-e-s aux mesures Avenir 20-25 et VIP bénéficient de vacances par analogie avec les mesures d'utilité sociale (MIS 600 et plus), soit un période de vacances prorata temporis correspondant à la durée habituelle de 20 jours par année – quel que soit l'âge). En outre, le SASoc a validé la MIS VIP+ (code-MIS 191) qui permet aux bénéficiaires de l'aide sociale de plus 25 ans de suivre cette mesure si ces personnes ont pour objectif d'accomplir une formation professionnelle reconnue.

En espérant que cette décision remédie au problème de cohérence qui nous a été rapporté par les services sociaux régionaux nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Responsable, Monsieur le Responsable, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Jean-Claude Simonet  
Chef de service

**Copie**

—  
Service public de l'emploi, M. Charles de Reyff, Che de service, service interne  
Plateforme Jeunes PFJ, Derrière-les-Remparts 5, 1700 Fribourg  
OSEO Fribourg, M. Joël Gavin, Directeur, Rte des Arsenaux 9, 1700 Fribourg  
IPT Fribourg, M. Jens Rogge, Directeur, Bd de Pérolles 55, 1700 Fribourg